

**COMMUNAUTE URBAINE  
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU  
26 JANVIER 2023**

**RAPPORT N° VII-1  
23SGADB0013**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
20**

**Date de convocation :  
20 janvier 2023**

**Date d'affichage :  
27 janvier 2023**

**OBJET:  
Réfection d'ouvrages de  
franchissement sur les communes  
de Blanzly, Ciry le Noble, Saint Sernin  
du Bois et Le Creusot - Autorisation  
de signature d'une modification n° 1  
au marché 2201402PRP**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 janvier à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

**VICE-PRESIDENTS**

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)  
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
Mme FALLOURD (pouvoir à M. MEUNIER)  
M. DURAND (pouvoir à M. LUARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Jean-Paul BAUDIN



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22SGADB0034 du bureau communautaire du 10 mars 2022 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection du pont des Filatres situé sur la commune de Ciry le Noble,

Vu le marché n° 2201402PRP du 23 juin 2022, visé le 24 juin 2022 et notifié le 27 juin 2022,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique relatif à la modification du marché,

Le rapporteur expose :

« En cours d'exécution, il s'avère que des travaux supplémentaires sont nécessaires, en raison, d'une part, d'une nécessité d'adaptation des raccordements des glissières de sécurité à l'ouvrage et, d'autre part, de travaux de terrassements complémentaires qui s'avèrent indispensables afin de réadapter les berges du cours d'eau.

Le montant du marché initial était fixé à 132 149,39 €HT soit 158 579,27 €TTC. Ces travaux supplémentaires impliquent une modification n° 1 au marché 2201402PRP d'un montant de 4 092,81 €HT soit 4 911,37 €TTC.

Compte tenu de ces nouvelles prestations, le montant total du marché est porté à 136 242,20 €HT soit 163 490,64 € TTC, soit une augmentation de 3,09 % du contrat initial.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 1 au marché 2201402PRP conclu avec l'entreprise G2C pour un montant de 136 242,20 €HT soit 163 490,64 € TTC ;
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 27 janvier 2023  
et publié, affiché ou notifié le 27 janvier 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



**AVENANT N° 1<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau  
BP 90069  
71206 Le Creusot Cedex

**B - Identification du titulaire du marché public**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

**G2C**  
**8 Rue du Pressoir**  
**71800 Varennes sous Dun**  
**Directeur d'agence : Monsieur FARGES Nicolas**

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

2201402PRP – Réfection d'ouvrages de franchissement sur les communes de Blanzay, Ciry le Noble, Saint Sernin du Bois et Le Creusot  
Lot n° 2 : Ciry le Noble – Pont des Filiatres

*Article R.2194-8 du Code de la Commande publique*

■ **Date de la notification du marché public :** 27/06/2022

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 132 149,39 €
- Montant TTC : 158 579,27 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Dans le cadre des travaux sur le pont des Filiatres à Ciry le Noble, des variations de quantités des prix du détail estimatif et un prix nouveau ont été nécessaires. Les variations sont les suivantes :

**Prix 2.4** - Fourniture et mise en œuvre de gros béton a été augmenté de 2 m3 afin d'assurer une bonne pose des cadres. Le surcoût est de 561 € H.T.

**Prix 2.7** - D'un commun accord avec la maîtrise d'œuvre, l'étanchéité a été appliqué uniquement sur l'extrados de la dalle. De fait, le **prix 2.7** - Fourniture et mise en œuvre de l'étanchéité passe de 110 m<sup>2</sup> à 45 m<sup>2</sup> soit une **diminution du coût de 2 804,10 € H.T.**

**Prix 2.8** - Lors des remblaiements entre les murs en retour, la qualité des sols sous-jacents ainsi que les arrivées d'eau, ont nécessité l'apport et la mise en œuvre de matériaux de remblaiement complémentaire.

La quantité du **prix 2.8** – Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/31,5 est passée de 100 m3 à 105 m3, générant une augmentation de 225,75 € H.T

**Prix 2.9** - Fourniture et mise en œuvre de remblai 0/80 mise en œuvre est passée de 20 m3 à 49 m3, générant une augmentation de 1172,47 € H.T.

**Prix 3.1** - Lors des études, il a été préféré la réalisation d'un double voile central en lieu et place d'un voile unique afin de pouvoir préfabriquer les éléments en entier. De fait, le **prix 3.1** – Réalisation d'une longrine support de GCDF sur ouvrage a été augmenté de 0,50 m générant un surcoût de 68,75 €

**Prix 3.2** – Réalisation d'une longrine support GCDF hors ouvrage a été diminué de 0,50 m générant une **économie de 191,81 € H.T.**

**Prix 3.4** - Fourniture et mise en œuvre de glissière de sécurité a été diminué de 4 ml générant une **économie de 504 € H.T.**

**Prix 3.5** - Raccordement de glissière de sécurité côté rive droite aval a été augmenté de 2 unités générant un surcoût de 4 116 € H.T.

**Prix 3.9** - De fait de l'adaptation des glissières de sécurité, le **prix 3.9** – Fourniture et mise en place de balise J13 a été diminué de 3 unités générant une **économie de 551,25 € H.T.**

**Prix 4 (prix nouveaux)** - Les terrassements nécessaires à la réalisation des travaux et sur la base des éléments transmis par l'OFB, le reprofilage du cours d'eau a été réalisé. Cependant, l'exploitant a alerté la maîtrise d'ouvrage sur le fait que l'aménagement ne respectait pas le cadastre. Après vérification, la réclamation de l'exploitant étant justifiée, le reprofilage a dû être repris.

De fait, un **prix nouveau 4** – Aménagement du cours d'eau selon la demande de l'exploitant est créé générant un coût de 2 000 € H.T

Les prix n'ont pas été actualisés. Le marché subit donc une hausse globale de 4 092,81 € H.T passant de 132 149,39 € H.T. à 136 242,20 € H.T., soit 158 579,27 € T.T.C. à 163 490,64 € T.T.C. soit une hausse de 3,10 %.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 4 092,81 €
- Montant TTC : 4 911,37 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,09 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 136 242,20 €
- Montant TTC : 163 490,64 €

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Reconstruction du pont des Filiatres  
Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires  
Prix Nouveau

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX	Prix H.T.
PRIX	Prix d'application en toutes lettres	en chiffre
<b>4 Aménagement du cours d'eau selon demande de l'exploitant</b>	<p>Ce prix rémunère forfaitairement l'aménagement du cours d'eau selon la demande de l'exploitant.</p> <p>Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et la mise en œuvre de terre végétale et d'encrochements,</li> <li>- la fourniture et la mise en œuvre de haie type charmille,</li> <li>- la remise en état des lieux</li> <li>- la main d'œuvre et les moyens matériels nécessaires à l'ensemble de la prestation.</li> </ul> <p>Ce prix tient compte de l'ensemble des sujétions liées à la prestation.</p> <p>LE FORFAIT : Deux milles euros</p>	2000,00 €